Image not found or type unknown

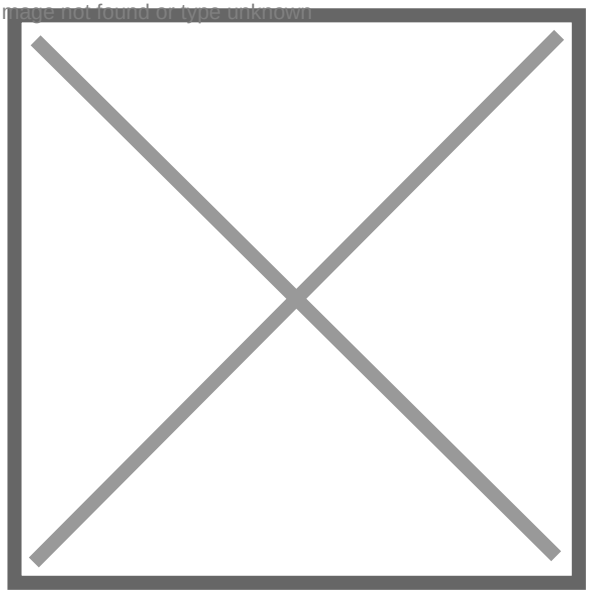

Vol à l'étalage Conséquences?

Par **LolaBonat**, le **18/01/2017** à **13:38**

Bonjour je m'appelle Lola j'ai 16 ans. Je suis né le 19 février 2000. Le 17 janvier 2017, j'ai volé dans un magasin 3 pulls (soit 70 euros) C'était la première fois que je faisais ça et je me suis fait attraper par une vendeuse. Je me suis excusée à plusieurs reprises et j'ai sorti l'argent que j'avais en lui proposant de payer les vêtements (il devait me manquer 10 euros). La vendeuse a refusé et a appelé la police.. J'ai été ramené au poste, ils ont appelé ma mère. Cependant il y a un problème. La vendeuse a dit au policier que j'avais volé, certes cela est vrai, mais elle a dit que je n'avais pas d'argent sur moi. Et cela est faux puisque je lui ai tendu les billets qu'elle a refusé.
Les policiers ont photocopié ma carte d'identité et ont fait un rapport sur leur ordinateur. Ma mère est arrivée, m'a engueulé (forcément), puis a signé des papiers pour que je sorte. Actuellement nous sommes le 18 janvier 2017 et je suis convoquée au commissariat à 15h30. Une amie qui fait du droit depuis 4 ans m'a expliqué que pendant 3 ans mon casier judiciaire serait annoté d'un vol à l'étalage dans le B1 et le B3. Si pendant ces 3 ans je ne fais pas de récidive, ce sera effacé de mon casier judiciaire. Ensuite mon amie m'a expliqué qu'il y a le B2.. Certains employeurs peuvent le demander dans certains domaines. Mais elle m'a dit qu'à mes 18 ans tout seraient effacés.
Donc si je paye une amende le 25 janvier 2017, le 25 janvier 2020, le vol à l'étalage sera effacés du B1 et du B3.
Et le 19 février 2018, le jour de ma majorité, le vol à l'étalage sera effacés du B2.
Est ce bien cela? Je ne risque qu'une amende puisque je suis mineur? Je risque autre chose?[smile7]

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés